

VILLE de MONTBARD
B.P. 90
21506 MONTBARD CEDEX

ARRETE N° 2023-114
Circulation et stationnement
*Formation CNFPT – rue des Martyrs
de Lantilly*

LE MAIRE DE MONTBARD,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route ;

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement rue des Martyrs de Lantilly en raison de l'accueil de la formation pratique avec le CNFPT le mercredi 07 juin 2023,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation et le stationnement seront interdits, sauf pour les riverains, rue des Martyrs de Lantilly le mercredi 07 juin 2023.

ARTICLE 2 : Des barrières de police seront fournies et mises en place par le Service LESRA.

ARTICLE 3 : Le Service LESRA, le CNFPT, la Police Municipale, la Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de la bonne exécution du présent arrêté qui sera transmis pour information au SDIS.